Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Adoption simpe / et récupération de nom

Par Visiteur

Bonjour,

Pour protéger notre patrimoine, ma mere a fait une demande d'adoption simple suite a son remariage.
Né,
Adopté en la forme de l'adoption simple par
Jugement rendu par le TGI de Toulon (Var) rendu le 13 septembre 2001. Instructions du Procureur de la Republique de Toulon en date du 25 octobre 2001.

Suite a ce jugement, je m'appelle
Que puis je faire pour recuperer mon nom simple pour mon passeport et carte d'identite?
Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

En fait il vous suffit de préciser sur votre demande votre nom en tant que nom d'usage.
Officiellement votre nom sera composé mais vous pourrez dans tous les actes de la vie courante ainsi que dans vos documents administratifs utiliser votre nom simple en tant que nom d'usage.

Cordialement

Par Visiteur

Est ce que le passeport peut etre au nom de t au lieu de t?

Par Visiteur

Monsieur,

Oui bien sur. En fait il sera noter en face de nom patronymique votre nom composé et en face de nom d'usage votre nom simple que vous aurez au préalable précisé.

Cordialement